

Commune de Chérac

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 12 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHERAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2025

Présents :

Monsieur Patrick CHEVALIER, Monsieur Michel DESPREZ, Monsieur Éric GADONNAUD, Monsieur Arnaud GALLIARD, Monsieur Christian GARRAUD, Monsieur Daniel MANDIN, Monsieur Jacky MARFILLE, Monsieur Guy PORTMANN et Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU.

Absents et excusés : Monsieur Jean-Paul COMPAIN, Madame Julia DEFAYE, Madame Corinne DESLANDE, Madame Julie KEFI, Madame Françoise MARBOT et Madame Sandie SALOMON.

Procurations : Madame Julia DEFAYE a donné procuration à Monsieur MANDIN. Madame Françoise MARBOT a donné procuration à Monsieur PORTMANN. Madame Sandie SALOMON a donné procuration à Madame SERRA-DAVISSEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel MANDIN.

Ordre du jour :

- **Arrêt du procès-verbal de la réunion du 29 avril 2025**
 - Compte-rendu des décisions du Maire
 - 01 : Renouvellement de la convention d'occupation précaire d'un logement au 11 A Route du Cormier
 - 02 : Demande de location de la salle des fêtes le mercredi soir
 - 03 : Convention de mise à disposition d'un équipement sportif
 - 04 : Projet de fermeture de la mairie le samedi matin
 - 05 : Travaux de voirie 2025
 - 06 : Travaux Aménagement du Bourg
 - 07 : Travaux dans l'ancien bar
 - 08 : Projet d'achat de la parcelle AT n° 174 Route du Cormier
 - 09 : Décisions budgétaires modificatives
 - 10 : Echange commune de Chérac / GFA du Droguet et Chevessac

Questions et informations diverses

Le quorum étant atteint (09 membres présents), Madame le Maire ouvre la séance.

Arrêt du procès-verbal de la réunion du 29 avril 2025 :

Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 29 avril 2025.

Le conseil municipal n'ayant aucune remarque à faire, il arrête le procès-verbal de la réunion du 29 avril 2025.

Commune de Chérac

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 12 juin 2025

Compte-rendu des décisions du Maire :

Madame le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'elle a prise :

- Renonciation à préemption sur la vente de parcelles :

DIA 017 100 25 00007 : section AT n° 232 (partie) sise Rue de l'Ancien Couvent dans le Bourg.

DIA 017 100 25 00008 : section AT n° 387 et AT n° 456 sises Rue de l'Ancien Couvent.

N° 20250612-01 : Renouvellement de la convention d'occupation précaire d'un logement au 11A Route du Cormier :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que la convention précaire d'occupation d'un logement situé au 11A Route du Cormier qui a été accordée précédemment soit renouvelée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte que le logement situé au 11A Route du Cormier soit reloué au locataire actuel à compter du 1^{er} juillet 2025.
- Fixe le montant du loyer à 482,77 € par mois à compter du 1^{er} juillet 2025.
- Les charges relatives à la consommation d'eau sont fixées à 17,00 € par mois et seront réajustées annuellement en fonction de l'eau réellement consommée et du prix du m³ d'eau.

Autorise Madame le Maire à signer la convention précaire d'occupation du logement

N° 20250612-02 : Demande de location de la salle des fêtes le mercredi soir :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de Madame Pauline LEGRAIS qui souhaite louer la salle des fêtes tous les mercredis soir à partir du mois de septembre, de 18 h à 20 h 45, pour donner des cours de corde à sauter. Elle envisage d'organiser trois cours hebdomadaires de corde à sauter, dont un spécialement destiné aux enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De lui mettre à disposition la salle des fêtes les mercredis soir à compter du 1^{er} septembre 2025
- Fixe le tarif de location à 20 € par jour d'utilisation
- Autorise Madame le Maire à signer une convention avec Madame LEGRAIS.

N° 20250612-03 : Convention de mise à disposition d'un équipement sportif :

Madame le Maire propose au conseil de remettre à disposition de l'association « FC Chérac » les terrains de football et une partie des locaux.

Commune de Chérac

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 12 juin 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De leur remettre à disposition gratuitement un vestiaire d'arbitre et un vestiaire joueurs avec des toilettes et les deux terrains de football, à compter du 1^{er} juillet 2025.
- L'association reprendra les locaux et les équipements sportifs dans l'état où ils se trouveront lors de leur entrée en jouissance.
- L'association devra laisser libre les terrains et équipements mis à disposition le second week-end de juin pour la frairie et la brocante.
 - Autorise Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition avec l'association.

N°20250612-04 : Projet de fermeture de la mairie le samedi matin :

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Considérant la faible fréquentation de la mairie le samedi matin.

Madame le Maire propose au conseil municipal de fermer la mairie le samedi matin à compter du 1^{er} septembre 2025 et que les horaires des agents concernés soient reportés sur les autres jours de la semaine. En cas de nécessité absolue, les personnes pourront être reçues en mairie le samedi matin sur rendez-vous.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de fermer la mairie le samedi matin à compter du 1^{er} septembre 2025.
- Les heures des agents seront réparties sur les autres jours de la semaine.
- Charge Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

N° 20250612-05 : Travaux de voirie 2025 :

Madame le Maire présente au conseil, les différents devis sollicités pour les travaux de voirie à exécuter au cours de l'exercice 2025, tant en fonctionnement qu'en investissement sur la Route des Châtaigneraies, un chemin de remembrement, la Route du Vieux Puits, La Rue Malangin, la Rue des Sources, la Route du Vignaud, la Rue du Petit Bois, la Route du Petit Maine Garnier, la Route de Fonsèche, le début du passage de la Bête Ronde.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir les devis suivants :

Travaux en section d'investissement :

- | | | |
|-----------------------------------|------------------------------|-------------------|
| - Route des Châtaigneraies | : Entreprise GUEMENT TP | : 26 054,40 € TTC |
| - Chemin de remembrement | : Entreprise GUEMENT TP | : 46 320,00 € TTC |
| - Route du Vieux Puits | : SCOTPA | : 25 600,80 € TTC |
| - Préparation de chantier | : COLAS | : 1 800,00 € TTC |
| - Route du Vignaud | : COLAS | : 15 794,47 € TTC |
| - Rue Malangin et Rue des Sources | : COLAS | : 12 963,96 € TTC |
| - Rue du Petit Bois | : Syndicat Dept de la Voirie | : 21 114,72 € TTC |

Commune de Chérac

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 12 juin 2025

Travaux en section de fonctionnement :

- Route du Petit Maine Garnier : Entreprise GUEMENT TP : 2 286,00 € TTC
- Route de Fonsèche : Entreprise GUEMENT TP : 6 547,20 € TTC
- Début du passage de la Bête Ronde : Entreprise GUEMENT TP : 2 436,00 € TTC

Autorise Madame le Maire à signer les devis correspondants.

N° 20250612-06 : Travaux aménagement du Bourg :

Madame le Maire présente au conseil, les différents devis sollicités pour les travaux d'aménagement du Bourg à exécuter au cours de l'exercice 2025, en investissement sur la Ruelle de la Petite Ecole, le Passage de la Gaieté, le cheminement Route des Mosaïques et l'Impasse du Logis de Chay.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir les devis suivants :

Travaux en section d'investissement :

- Ruelle de la Petite Ecole : Syndicat Dept de la Voirie : 24 506,42 € TTC
- Passage de la Gaieté : Syndicat Dept de la Voirie : 14 956,40 € TTC
- Cheminement Rte des Mosaïques : Syndicat Dept de la Voirie : 16 653,98 € TTC

Autorise Madame le Maire à signer les devis correspondants.

N° 20250612-07 : Travaux dans l'ancien bar :

Madame le Maire présente au conseil municipal, les devis pour les travaux à réaliser dans l'ancien bar.

- Entreprise AUGUSTIN : 21 908,26 € TTC
- Entreprise FIAUD : 29 276,42 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide, de retenir le devis de l'entreprise AUGUSTIN pour un coût de 21 908,26 € TTC.

La dépense sera inscrite en section d'investissement de l'exercice en cours.

- Autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.
-

N° 20250612-08 : Projet d'achat de la parcelle AT n° 174 Route du Cormier :

Madame le Maire rappelle au conseil que par délibération en date du 14 avril 2023, le conseil avait envisagé d'acquérir la parcelle cadastrée section AT n° 174 Route du Cormier d'une surface de 138 m². Cet achat n'avait pas abouti compte tenu du fait qu'une des propriétaires avait refusé la vente au dernier moment. Sa sœur aurait obtenu le droit de vendre seule l'immeuble et souhaite conclure la vente. Madame le Maire présente au conseil son

Commune de Chérac

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 12 juin 2025

courrier. La précédente proposition d'achat remonte à plusieurs années et le local présent sur la parcelle a continué à se dégrader. Elle propose que la commune achète le bien au prix de 50 € du m², ce qui représente la somme de 6 900 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant la forte dégradation de l'immeuble, décide de faire une offre d'achat au prix de 6 900 € pour le bâtiment vétuste et le terrain attenant.

N° 20250612-09 : Echange Commune de Chérac / GFA du Droguet et Chevessac :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du 13 octobre 2022, l'une relative au déclassement de la voirie communale au lieu-dit Le Droguet dans le domaine privé de la commune en vue de son aliénation et l'autre relative à la cession d'une partie du chemin déclassé et l'achat de terrain pour assurer la continuité de la voirie.

Les différentes parcelles ont été bornées par la société L'ab6, géomètre expert en début d'année permettant ainsi la création de nouvelles parcelles.

GFA DU DROGUET ET CHEVESSAC 17610 SAINT SAUVANT				APPORTS	
COMMUNE	Section	N°	Lieudit	Superficie	Ex-n°
CHERAC	AC	541	Terres du Droguet	84 ca	213
CHERAC	AC	543	Le Droguet	73 ca	234
CHERAC	AC	545	Le Droguet	5 ca	235
CHERAC	AC	547	Le Droguet	4 ca	236
CHERAC	AC	549	Le Droguet	234 ca	237
CHERAC	AC	552	Le Droguet	369 ca	238
Superficie totale				769 ca	

GFA DU DROGUET ET CHEVESSAC 17610 SAINT SAUVANT				ATTRIBUTIONS	
COMMUNE	Section	N°	Lieudit	Superficie	Ex-N°
CHERAC	AC	539	Le Droguet	499 ca	-
CHERAC	AP	725	Bois du Droguet	448 ca	-
Superficie totale				947 ca	

COMMUNE DE CHERAC				APPORTS	
COMMUNE	Section	N°	Lieudit	Superficie	Ex-N°
CHERAC	AC	539	Le Droguet	499 ca	-
CHERAC	AP	725	Bois du Droguet	448 ca	-
Superficie totale				947 ca	

Commune de Chérac

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 12 juin 2025

COMMUNE DE CHERAC 17610 SAINT SAUVANT				ATTRIBUTIONS	
COMMUNE	Section	N°	Lieudit	Superficie	Ex-n°
CHERAC	AC	541	Terres du Droguet	84 ca	213
CHERAC	AC	543	Le Droguet	73 ca	234
CHERAC	AC	545	Le Droguet	5 ca	235
CHERAC	AC	547	Le Droguet	4 ca	236
CHERAC	AC	549	Le Droguet	234 ca	237
CHERAC	AC	552	Le Droguet	369 ca	238
Superficie totale				769 ca	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le déclassement de la voirie communale pour une surface de 947 m² sur une longueur de 214 ml. Le tableau de classement de la voirie devra donc être modifié en conséquence.
- Valide les apports et attributions ci-dessus indiquées entre les parties
- Les frais d'acte seront à la charge du demandeur
- Maintient les prix de vente et d'achat à 1€ symbolique
- Fixe la valeur de chaque parcelle ainsi qu'il suit :

• AC 541	:	Terres du Droguet	:	0,15 €
• AC 543	:	Le droguet	:	0,17 €
• AC 545	:	Le Droguet	:	0,17 €
• AC 547	:	Le Droguet	:	0,17 €
• AC 549	:	Le Droguet	:	0,17 €
• AC 552	:	Le Droguet	:	0,17 €
				1,00 €

▪ AC 539	:	Le Droguet	:	0,53 €
▪ AP 725	:	Bois du Droguet	:	0,47 €
				1,00 €

- Autorise Madame le Maire à signer l'acte.

Commune de Chérac

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 12 juin 2025

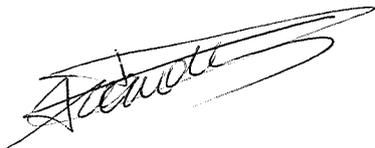
Questions et informations diverses :

- A la demande de Madame DEFAYE, Madame le Maire donne des informations concernant l'heure civique. Une vingtaine de volontaires se sont inscrits. Une première mission de jardinage a été accomplie avec un bénéficiaire très content. Un rendez-vous est en cours d'organisation avec la MARPA pour présenter le dispositif. Pour l'instant, les volontaires ne manquent pas, ce sont les demandes qui se font rares.
- Monsieur DESPREZ présente au conseil le dispositif « Etonnants Territoires » mis en place par le collectif Art fil rouge. Les artistes plasticiens intervenant dans ces projets sont des professionnels et à ce titre un dédommagement est à prévoir pour leur travail. Un soutien financier est donc à envisager par les collectivités intéressées.
- Monsieur GARRAUD fait part au conseil des appels téléphoniques qu'il a reçus concernant les terrains mis à disposition par un particulier suite à un conventionnement avec HUTTOPIA.
- Un point est fait sur le déroulement de la brocante et du feu d'artifice.

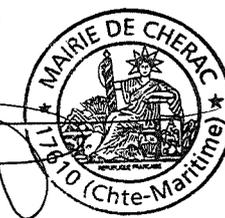
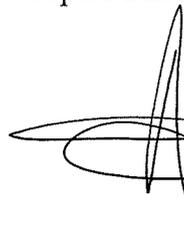
La séance est levée à 19 h 30

Procès-verbal arrêté par le conseil municipal lors de la réunion du 3 juillet 2025

Le secrétaire de séance,
Daniel MANDIN



Le Maire,
Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU



Procès-verbal affiché le 4 juillet 2025

Procès-verbal mis en ligne le 4 juillet 2025